

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 16 mars 2023 à 19 heures 45

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain SICARD, adjoint au Maire, délibérant pour le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Thierry DUPUIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		45 883,54 €	95 951,35 €		95 951,35 €	45 883,54 €
Opérations de l'exercice	33 240,68 €	82 767,54 €	17 063,64 €	129 595,00 €	50 304,32 €	212 362,54 €
TOTAUX	33 240,68 €	128 651,08 €	113 014,99 €	129 595,00 €	146 255,67 €	258 246,08 €
Résultats de clôture		95 410,40 €	9 800,00 €		9 800,00 €	111 990,41 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 240,68 €	128 651,08 €	122 814,99 €	129 595,00 €	156 055,67 €	258 246,08 €
RESULTATS DEFINITIFS		95 410,40 €		6 780,01 €		102 190,41 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, François CAROBIO (pouvoir à Myriam FANGET), Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT (pouvoir à Catherine THOINON), Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Cachet



Pour expédition conforme
Le Président,

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20230316-2023031608B0071-BF
Transmission n° ASCL_2_2023-04-13T11-28-45.00 (M1244434636)
Date de télétransmission : 13 avril 2023
Date de réception préfecture : 13 avril 2023

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
(3) Maire ou Président.
(4) Les "dépendances" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrites sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".